

Une première action réussie contre l'exploitation chez Acqua-Collectionneur, la lutte continue !

Mercredi 27 septembre 2017, une centaine de syndiqués CGT, dont des femmes de chambres d'ACQUA et des salarié-e-s de l'hôtel du Collectionneur en grève depuis 7h, ont répondu présent-es à l'appel de la CGT et ont rejoint le rassemblement organisé à 12h devant l'hôtel en **solidarité avec notre camarade Bilal COULIBALY, agressé une semaine plus tôt par un sbire de la société Acqua à qui il demandait d'arrêter de menacer les femmes de chambre qui avaient adhéré massivement à la CGT-HPE.**



Des camarades de différentes sections hôtelières, de la fédération CGT du commerce et des services, de l'Union du commerce CGT de Paris, de l'Union départementale CGT de Paris, et de l'union locale CGT du 8^{ème} arrondissement étaient présents au rassemblement devant cet hôtel de luxe situé au cœur du 8^{ème} arrondissement de Paris.

Musique, tamtam, banderole, drapeaux rouges de la CGT et aussi prises de paroles des grévistes et des camarades venus en soutien ont fait l'ambiance dans ce rassemblement.

La CGT a fait une belle démonstration de force car quand on touche à un syndiqué de La CGT, ce sont non seulement ses camarades de section qui se mobilisent, ses collègues de travail, mais aussi d'autres camarades de toutes les structures de La CGT !

NON AU LICENCIEMENT DE BILAL !

« Non au licenciement de Bilal » était le mot d'ordre scandé par l'ensemble des camarades présent-es !

Car en effet, Bilal n'est pas seul. ACQUA, champion du travail dissimulé et de la corruption des délégués de la propriété, ainsi que l'hôtel Le COLLECTIONNEUR doivent comprendre que leurs méthodes d'intimidation ne marchent pas, et que désormais c'est à l'ensemble des salarié-e-s et des camarades de la CGT qu'ils vont devoir faire face !



Devant des manifestants particulièrement combatifs, le COLLECTIONNEUR a reçu une délégation de la CGT. Ne pouvant fuir ses responsabilités de donneur d'ordres, l'hôtel s'est engagé à lancer **une enquête du CHSCT dès jeudi matin pour rétablir les faits et trouver une solution.**

De son côté, ACQUA fait toujours la sourde oreille à la demande de la CGT d'annuler la procédure de licenciement. Bilal est donc convoqué à un entretien préalable à licenciement ce 2 octobre, et **il est toujours en mise à pied. C'est scandaleux !**

NON AUX ORDONNANCES MACRON !

En fait, ce que ne supportent pas les directions d'ACQUA et de l'hôtel COLLECTIONNEUR c'est que Bilal, salarié de la sous-traitance, ait été élu délégué du personnel CGT au sein de l'hôtel COLLECTIONNEUR comme la loi le permet.

C'est la raison majeure de ce coup tordu monté par ACQUA.

Reconstituer la communauté de travail mise en charpie par le recours à la sous-traitance est un outil que La CGT a toujours promu et utilisé (voir guide juridique sur notre site <http://www.cgt-hpe.fr> à la rubrique « Vos droits »). Cela a permis, au sein de l'hôtel COLLECTIONNEUR comme dans de nombreux autres hôtels, de créer des synergies de luttes et d'en finir avec la pratique favorite du patronat « diviser pour mieux régner ».



Et, comme par hasard (???), **il se trouve que dans les ordonnances MACRON un petit article passé inaperçu, l'article 2314-23 futur du Code du travail, dispose :**

*« Pour les salariés mis à disposition qui remplissent les conditions mentionnées au 2° de l'article L. 1111-2, la condition de présence dans l'entreprise utilisatrice est de douze mois continus pour y être électeur. **Les salariés mis à disposition ne sont pas éligibles dans l'entreprise utilisatrice.** »*

Ainsi cette vieille revendication patronale, reprise dans l'ordonnance n°2, ne permettrait plus aux salariés du sous-traitant de la propriété d'être éligibles aux élections du « Conseil Social et Economique » du donneur d'ordres (CSE qui, pour rappel, ferait disparaître les DP, les CE et les CHSCT).

Cette disposition anti-constitutionnelle sera bien évidemment combattue comme tout le contenu des ordonnances par la lutte, et, si elle n'est pas abrogée, sera combattue devant les tribunaux par notre syndicat à nouveau (ce n'est pas la première tentative du gouvernement) qui rappellera une fois de plus le 8^{ème} alinéa du préambule de la constitution :

« Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises. »

- ➔ Parce que la discrimination syndicale est une honte et doit être combattue fermement,
- ➔ Parce que tous les salariés ont le droit de choisir leurs représentants,
- ↪ l'UL CGT du 8^{ème} arrt de Paris et notre syndicat CGT-HPE appellent à un **nouveau rassemblement devant l'hôtel COLLECTIONNEUR** (51-57 rue de Courcelles 8^{ème} métro Monceau ou St Philippe du Roule)

Lundi 2 octobre 2017 à 12h

- NON au licenciement de BILAL !
- NON aux ordonnances MACRON !

Paris, le 28 septembre 2017

Syndicat CGT-HPE, 78 rue Henri BARBUSSE 92110 CLICHY
Tel: 01 41 40 65 19 / 01 45 74 43 29 <http://www.cgt-hpe.fr/>
UL CGT 8^{ème}, 32 Rue d'Édimbourg, 75008 Paris, Tél : 0143878992
